



ASSEMBLEE COMMUNALE

Les citoyennes et citoyens actifs de la commune de La Brillaz sont convoqués en assemblée communale

**le mercredi 16 décembre 2015 à 20 h 00
à la salle paroissiale à Onnens.**

Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 20 mai 2015

(ne sera pas lu ; il est publié dans l'Information communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

3. Planification financière

4. Adhésion CSP ACC : présentation

- 4.1 Rapport de la commission financière
- 4.2 Vote du crédit y relatif

5. Règlement organique du service de défense contre l'incendie et de la lutte contre les éléments naturels : adoption

(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

6. Règlement communal relatif à l'Accueil extrascolaire : adoption

(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

7. Budget 2016

7.1. Présentation du budget de fonctionnement

(disponible à l'administration communale et sur le site internet www.labrillaz.ch)

7.2. Bassin de rétention à Lovens : dépassement du budget

- 7.2.1. Rapport de la commission financière
- 7.2.2. Vote du crédit y relatif

7.3. Raccordement aux eaux usées du secteur Lentigny à la STEP de Pensier : présentation du projet

- 7.3.1. Rapport de la commission financière
- 7.3.2. Vote des crédits y relatifs

7.4. Carrefour de la nouvelle école de Lentigny : délégation de compétences pour l'achat de terrain aux bordiers

7.4.1. Rapport de la commission financière

7.4.2. Vote y relatif

7.5. Route de l'Ecole à Onnens : délégation de compétences pour l'achat de terrain aux bordiers

7.5.1. Rapport de la commission financière

7.5.2. Vote y relatif

7.6. Porte d'entrée Onnens : délégation de compétences pour l'achat de terrain aux bordiers

7.6.1. Rapport de la commission financière

7.6.2. Vote y relatif

7.7. Budgets de fonctionnement et d'investissements

7.7.1. Rapport de la commission financière

7.7.2. Vote final du budget de fonctionnement et d'investissements

8. Divers

Le Conseil communal